

# SIM

SUPPLÉMENT  
D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

ÉCHANGER



## Parlez-nous franchement

**SAMEDI 12 JANVIER 2019**  
**SECTEUR FERRY BASTIN**

Tous les deux mois, nous allons à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger avec vous librement et cordialement sur tous types de sujets. Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr) rubrique La mairie / Participation citoyenne.

### AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

**Quel est le projet devant la place de l'église Saint-André ? Quand les travaux commenceront-ils ?**

Les abords de l'église, actuellement en enrobé, vont être réaménagés en espaces verts. Un cheminement piéton va être créé et l'escalier route d'Etrembières va être élargi. La Ville va profiter de ces travaux pour enlever les arbres fragilisés et les remplacer par des arbres sains.

Les travaux se dérouleront de janvier à mars 2019. Le parvis de l'église ainsi que le parking le long des commerces resteront accessibles pendant les travaux.

**Qu'est-il prévu de faire sur la place Clémenceau ?**

La place sera prochainement transformée en parc avec arbres, jardins partagés, cheminements traversants, agrès, fontaine à brume ... Le projet a été co-construit avec les habitants du quartier.

Les travaux démarreront au printemps, après la fête foraine du mois de mars, pour s'achever fin 2019.

**Dans ce projet, quel est le devenir de la partie de la rue des Amoureux située**

**entre la rue Léandre Vaillat et la rue Bastin ?**

La rue sera en sens unique de la rue Bastin vers la rue Vaillat. Le stationnement sera supprimé sur la partie entre la rue de Guersillon et la rue Vaillat pour agrandir le parc.

**Comment allez-vous retrouver la capacité de stationnement qui va être supprimée sur cette place ?**

Ce sont surtout des abonnés qui stationnent sur cette place. Ceux-ci seront déplacés sur la place du marché. Nous travaillons, en ce moment, au redéploiement du marché du vendredi pour libérer la place du marché.

**Rue Bastin, en face du collège, l'aménagement fait par la copropriété et la pose de barrière le long du trottoir, ont bien amélioré le problème du stationnement sauvage.**



## URBANISME

**Le bâtiment de l'ex épicerie sociale a brûlé depuis plus de quatre ans. Depuis rien n'a été fait, et les abords deviennent vraiment dangereux, il y a même eu un squat récurrent.**

Ce bâtiment n'appartient pas à la commune mais au promoteur qui a construit les immeubles dans l'impasse du Petit Malbrande : la SAGEC. Cette dernière a déposé des permis de démolir et de construire. Mais au vu des exigences du Plan Local d'Urbanisme, notamment sur la limitation de la hauteur des bâtiments projetés, elle n'a pas réussi à équilibrer financièrement l'opération, et n'a pas pu lancer les travaux.



La Ville déjà propriétaire de la brasserie du stade a donc décidé de racheter l'ex épicerie sociale à la SAGEC. Les transactions ont été longues mais sont sur le point d'aboutir. Quand nous serons propriétaire, nous projetons de construire un bâtiment pour réinstaller l'épicerie sociale ainsi que les services de la police municipale et de la tranquillité publique. En attendant, il nous est impossible d'intervenir sur la propriété privée de la SAGEC. Nous l'interpellons autant que nécessaire pour la mise en sécurité des abords du bâtiment accessible au public, et pour la fermeture des accès pour éviter les squats.

**Quel moyen de pression avez-vous sur la SAGEC ? Arrêté de péril ? Blocage des autres opérations en cours sur la commune ?**

La procédure d'arrêté de péril imminent n'est pas applicable dans ce cas, car les espaces publics autour du bâtiment ont été sécurisés. Et la Mairie n'a pas le droit de bloquer les autres permis de construire de ce promoteur s'ils sont conformes au Plan Local d'Urbanisme.

**Dans quel délai le bâtiment sera-t-il démoli ?**

Le bâtiment devrait être démoli dans le courant de l'année.

## SERVICES PUBLICS ET AUGMENTATION DÉMOGRAPHIQUE

**Au vu de l'augmentation du nombre de jeunes enfants, pourquoi n'avez-vous pas**

**plutôt choisi de dédier le futur bâtiment aux services liés aux enfants ?**

Nous avons bien pris en compte la question de l'augmentation du nombre d'élèves sur la commune, puisque nous allons construire prochainement un nouveau groupe scolaire à proximité de la salle de Château Rouge. Les études de diagnostic et de faisabilité sont en cours, nous prévoyons d'ouvrir cette nouvelle école en 2024.

L'augmentation démographique a des incidences sur tous les services municipaux, et pas uniquement sur les services dédiés à la jeunesse. En l'occurrence, les services de la police municipale et de la tranquillité publique sont, également, en plein développement : augmentation des effectifs, déploiement de la vidéosurveillance, renforcement du lien entre prévention et répression...

Ces services occupent aujourd'hui des locaux qui ne sont plus adaptés, et c'est pourquoi nous saisissons l'opportunité de pouvoir les relocaliser, dans ce futur bâtiment.

**La question précédente porte également sur les services dédiés à la petite enfance, l'offre sur la commune ne répond pas à la demande. Pourquoi ne pas construire une crèche à la place de bureaux pour la police municipale ?**

Une nouvelle crèche municipale devrait ouvrir en 2019 ou 2020, rue du Parc, suite au rachat par la Ville d'anciens locaux appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales.

Il faut savoir que, quand elle est portée par la Ville, une structure petite enfance représente un coût de fonctionnement important pour le contribuable. Pour répondre au mieux aux jeunes parents, tout en maîtrisant les dépenses publiques, notre choix a donc été de diversifier l'offre : crèches familiales, crèches collectives, halte garderie, structures d'accueil privées, ateliers de parentalité, assistants maternels agréés indépendants et Relais Assistants Maternels (RAM).

**Pourquoi avoir opté sur Annemasse pour des gros groupes scolaires plutôt que pour des petits établissements ?**

Du point de vue de l'Éducation Nationale, l'administration de gros établissements est plus facile à gérer. En effet, en-dessous de treize classes, le directeur de l'établissement n'est pas totalement déchargé et doit encore enseigner à mi-temps dans une classe. Du point de vue de l'urbanisme, la densité de commune nous oblige à optimiser le foncier disponible pour les constructions. Il est plus facile d'acquérir un grand terrain que plusieurs petits terrains.

Nous avons adopté en juin 2017, un nouveau Plan Local d'Urbanisme, dont les nouvelles règles ont pour objectif de

maîtriser l'augmentation de la population. En conséquence, dans les prochaines décennies, la croissance démographique devrait ralentir.

## CIRCULATION DES VÉHICULES



**Depuis que vous avez supprimé une voie sur l'avenue Aristide Briand, il y a d'énormes bouchons aux heures de pointe.**

L'objectif de ce passage à une voie était avant tout de sécuriser les traversées des piétons. En effet, la double voie de circulation est particulièrement dangereuse pour traverser. C'est dans cette configuration que nous avons eu en 2016 un accident mortel avenue du Maréchal Leclerc. Le véhicule de la première voie s'est arrêté mais pas celui dans la deuxième voie. Nous essayons petit à petit de supprimer les configurations avec deux voies de circulation.

Les parents d'élèves de l'école Marianne Cohn nous ont fait un retour positif sur l'aménagement de la rue Briand concernant la sécurité des piétons.

**L'impact sur la circulation avait-il été bien mesuré ? Il m'est arrivé de mettre 20 minutes entre l'école et le giratoire de l'Étoile. Les bouchons ne sont-ils pas contre-productifs pour la qualité de l'air ?**

Notre but est d'éviter que les véhicules transitent par le centre-ville et de les inciter à emprunter des voies de contournement comme les avenues de Gaulle, Leclerc, Europe. Or jusqu'à présent, il était encore plus court de passer par le centre-ville. Le rééquilibrage est en train de s'opérer. On constate par exemple qu'il y a de plus en plus de monde qui tourne rue du Beulet pour rejoindre l'avenue Barbusse.

**Le rabattement sur une voie provoque de l'agressivité entre conducteurs. Vous avez créé une piste cyclable jusqu'à la rue Pasteur. Mais elle est interrompue après, et les vélos roulent sur le trottoir pour poursuivre vers Château Rouge. À moyen terme, nous avons le projet de poursuivre l'aménagement de l'avenue Briand sur le tronçon entre la rue Pasteur et la rue du Beulet : passage à une voie de circulation et création de deux bandes cyclables. Cela permettra de rendre le rabattement plus facile et d'assurer la continuité de la bande cyclable.**

**Les nombreux véhicules qui tournent rue du Beulet créent également une remontée de file à cause du feu tricolore situé au bout de la rue du Beulet à son intersection avec l'avenue Barbusse.**

Nous allons étudier la possibilité de régler la durée des feux pour limiter la remontée de file.

**Ce qu'il manque à Annemasse, c'est une véritable voie de contournement. Tant qu'il n'y en aura pas, les problèmes de circulation resteront très prégnants.**

Effectivement, l'absence de voie de contournement est un vrai problème. Nous mettons cependant beaucoup d'espoir sur le report d'une partie des déplacements automobiles sur les transports en commun dès l'ouverture du Tram et du Léman Express fin 2019.

Nous avons d'ailleurs déjà constaté une diminution du nombre de voitures par ménage. Des changements dans le mode de déplacement de la nouvelle génération commencent à apparaître.

**A l'entrée de la rue du Faucigny, le marquage au sol est effacé, et la voie réservée aux véhicules qui tournent à gauche vers la rue des Platanes ne se voit plus.**

Le marquage au sol sera repeint.

## PROPRETÉ URBAINE ET COLLECTE DES DÉCHETS

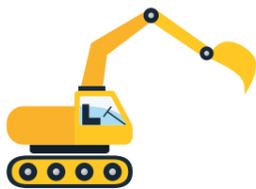


**À quelle fréquence les balayeurs nettoient-ils les trottoirs ? Rue Dupraz, rue Couriard, avenue Briand, on a l'impression que les excréments de chiens ne sont jamais ramassés, qu'on attend qu'il pleuve pour qu'ils partent avec la pluie.**

Ces rues sont nettoyées au moins une fois par jour par le balayeur.

Même si nous sommes convaincus que la majorité des habitants respectent les espaces, nous avons encore à faire pour lutter contre les incivilités d'une minorité qui nuit beaucoup à l'image de la Ville. En 2018, nous avons créé une Brigade Incivilités Propreté composée de quatre agents assermentés chargés dans un premier temps de sensibiliser les habitants, et dans un deuxième temps de verbaliser. Durant cette première année de fonctionnement, ils ont dressé plus de 200 procès verbaux dont une trentaine pour des déjections canines et le reste pour des dépôts sauvages et des conteneurs sortis en dehors des jours de collecte.

Par ailleurs, un groupe d'habitants s'est mobilisé autour de ces questions de propreté. Pendant les forums propreté, ils ont créé un badge « citoyen responsable ». Et munis de ce badge, ils vont à la rencontre des personnes pour les sensibiliser à la propreté. Mme Cuny salue leur action.



### Pourriez-vous mettre en place une collecte d'encombrants ?

La collecte des déchets ne relève pas des compétences de la Ville mais de celle de l'Agglomération. Nous ne sommes pas convaincus que l'instauration de la collecte des encombrants résoudrait le problème des dépôts sauvages, nous craignons que ça l'amplifie. En effet aujourd'hui une majorité d'habitants fait l'effort d'emmener ses déchets à la déchetterie. Mais si un service de collecte était mis en place, ils ne feraient plus cet effort, et déposeraient leurs encombrants sur le trottoir.

Pour votre information, les cartons des commerçants sont ramassés deux fois par semaine. Les commerçants doivent déposer leur cartons entre 19 h et 20 h.

La Ville a gardé la compétence de la propreté urbaine. Ce sont, donc, bien les services municipaux qui évacuent les dépôts sauvages une fois la recherche de l'identité des auteurs effectuée.

*Si vous constatez un dépôt sauvage non ramassé, vous pouvez le signaler sur clic Annemasse ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [centralisation.demandes@annemasse.fr](mailto:centralisation.demandes@annemasse.fr)*

### Il arrive que l'habitant mette ses déchets dans le conteneur mais qu'un tiers qui fouille la poubelle les ressorte après. Dans ce cas, risque-t-on d'être verbalisé ?

Les procès verbaux sont dressés sur la base des noms que l'on retrouve sur les déchets abandonnés.

Si un habitant est verbalisé alors qu'il n'est pas fautif, il doit faire une contestation. Cependant, nous attirons l'attention de chaque habitant sur la question des conteneurs de copropriétés. Nous avons constaté qu'ils étaient souvent sortis aux mauvais horaires, parfois débordants, parfois sans couvercle. Ceci fait également partie, pour nous, de problématique de salubrité, et de la dégradation de l'image de la Ville. Nous appelons à la responsabilité de chaque copropriété pour un meilleur respect du règlement de collecte.

**Ne craignez-vous pas que la mise en place du système de vignette pour accéder à la déchetterie augmente le problème de dépôts sauvages ? En effet, nous sommes dans un territoire où les habitants changent vite et les nouveaux habitants risquent d'aller à la déchetterie sans avoir leur vignette.**

Les agglomérations autour d'Annemasse ont déjà mis ce système en place.

En conséquence, nos déchetteries commencent à recevoir des habitants des alentours ainsi que de Suisse. Nous nous sommes rendus compte que sur les dernières années la quantité de déchets déposés en déchetterie augmentait

beaucoup plus vite que la démographie. Nous trouvons injuste que ce soient les habitants de l'agglomération qui payent cette augmentation.

Le système de macaron est très simple : il suffit de présenter un justificatif de domicile et une copie de la carte grise.

Néanmoins dans un premier temps, la consigne a été donnée aux agents sur site de ne pas refuser les véhicules sans vignette.

### Qu'en est-il des personnes qui n'ont pas de voiture, qui utilisent ponctuellement un véhicule qui n'est pas le leur : celui d'amis, une camionnette de location ...

Cette première année de fonctionnement sera l'occasion d'identifier les exceptions à traiter. C'est pourquoi les agents des déchetteries resteront tolérants.

### Pourriez-vous monter un partenariat avec Emmaüs pour qu'ils récupèrent les encombrants qui sont déposés sur l'espace public ?

Le ramassage serait trop coûteux pour Emmaüs, par rapport aux objets qu'ils pourraient récupérer. Il existe cependant un partenariat entre Emmaüs et les déchetteries.

### À Genève, les habitants respectent la propreté, cela ne devrait pas être si compliqué à Annemasse aussi. Pour faire changer les comportements, des actions éducatives pourraient être mises en place à l'école, par exemple en y instaurant le tri sélectif.

En Suisse, le regard des autres est plus important qu'en France sur ces questions. Le tri sélectif dans les salles de classe est déjà instauré, le papier est mis dans des bacs jaunes.

Diverses actions sont menées dans les CLAE sur les thématiques de respect de l'environnement.

## DIVERS

**Un problème de raccordement de réseau d'eau usée de la copropriété située aux 3, 4 et 7 rue Guersillon a créé une fuite importante.**

Un agent du service de l'eau d'Annemasse Agglo s'est déplacé, mais aucune intervention n'a eu lieu. Visiblement le problème est bien sur la partie publique du réseau.

Une demande sera adressée au service de l'eau pour avoir des précisions et connaître l'échéance de la réparation.

